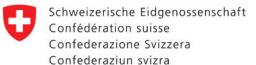




Remarque au sujet du Préapprentissage d'intégration

Le canton de Berne fait partie du programme « Préapprentissage d'intégration (PAI) » du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

 De plus amples informations sont disponibles sur www.sem.admin.ch/pai



Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Une chance pour les entreprises

Le préapprentissage donne l'occasion aux entreprises d'apprendre à connaître, durant une année, des apprenties et apprentis potentiels pour une future formation initiale menant à l'AFP ou au CFC.

Conditions :

L'entreprise est dans l'idéal titulaire d'une autorisation de former et jouit d'une expérience dans la formation d'apprenties et d'apprentis.

Une chance pour les jeunes

Le préapprentissage prépare les jeunes à accéder à une formation professionnelle initiale.

Conditions :

L'apprentie ou l'apprenti a trouvé une entreprise formatrice et est apte à suivre un enseignement dispensé en français (niveau linguistique A2 minimum).

 De plus amples informations, notamment à l'intention des entreprises formatrices, sont disponibles sur www.be.ch/preapprentissage

Renseignements sur le contrat de préapprentissage et sur l'offre de formation

Office des écoles moyennes
et de la formation professionnelle
Section francophone
031 636 16 40
preapprentissage@be.ch

Préapprentissage
Préparation à la formation
professionnelle initiale

DIRECTION DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE ET DE LA CULTURE
Office des écoles moyennes
et de la formation professionnelle

www.be.ch/preapprentissage



Tous les jeunes ne parviennent pas à intégrer d'emblée la profession de leur souhait. Du fait de leur situation personnelle, scolaire ou linguistique, certaines et certains ont besoin de plus de temps. Dans de tels cas, le préapprentissage constitue une solution transitoire idéale.



Plus d'informations sur
www.be.ch/preapprentissage

Objectif / organisation

Le préapprentissage permet aux participant·e·s et participant·e·s de découvrir le monde professionnel et d'acquérir de l'expérienc·e pratique grâce au travail en entreprise. Il leur permet également de développer leurs compétences et de combler leurs lacunes scolaires. D'une durée d'un an, il les prépare à suivre une formation professionnelle initiale (AFP/CFC).

- Les participant·e·s et participant·e·s travaillent trois jours par semaine dans une entreprise. Ils acquièrent une expérience dans le secteur professionnel visé et se familiarisent avec le monde du travail.
- Deux jours par semaine, les participant·e·s et participant·e·s suivent des cours spécifiques à leur domaine professionnel dans une école professionnelle.

L'enseignement à l'école professionnelle a lieu dans les régions suivantes : Berne-Mittelland, Bienne-Seeland, Jura bernois, Emmental/Haute-Aargovie ou Oberland.

Contrat / salaire

L'entreprise et la personne en formation signent un contrat de préapprentissage. Les personnes en formation perçoivent un salaire (en général 90 % du salaire de la première année d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale visée).

Perspectives

La formation professionnelle initiale offre une qualification sur le marché du travail et assure le passage à la formation professionnelle supérieure et aux autres offres de formation.

